

## Titulaire du CRFPA en 2002, je souhaite achever ma formation

Par **twice34**, le **06/06/2010** à **16:37**

Bonjour,

J'ai obtenu l'examen d'entrée au CRFPA de Versailles en 2002... la vie a fait que je n'ai pas pu effectuer ma formation.

Je suis aujourd'hui à Montpellier, en CDI dans une association humanitaire depuis 5 ans.

J'envisage très sérieusement de reprendre ma formation initiale: le droit (Maîtrise Carrières Judiciaires, DEA Sciences pénales et criminologiques) et devenir, enfin, avocate.

Mes questions:

- puis-je m'inscrire à l'école du Barreau de Montpellier alors que j'ai passé l'examen en région parisienne?
- l'examen d'entrée est-il toujours valable (pas de date de péremption ?)
- que dois-je réviser pour me remettre à niveau...
- ce type de formation est-il susceptible d'être financé par un organisme professionnel (ex. Congé Individuel de Formation).

D'avance merci pour vos réponses,

Astrid

Par **jeeecy**, le **07/06/2010** à **10:29**

la formation d'avocat ayant changé depuis, il faut contacter l'école d'avocat dont tu détiens (au regard du CRFPA) pour savoir s'il t'est possible avec l'ancien examen d'intégrer la nouvelle formation ;)

Par **twice34**, le **08/06/2010** à **09:43**

Merci pour votre réponse.

Je vais les contacter.

Auriez-vous quelques recommandations quant aux matières à réviser pour me remettre à niveau... je pense avoir conservé la technique mais moins les connaissances...!

Cordialement,

Astrid